

L'ACCOMPAGNEMENT PREND TOUT SON SENS



CONTACTER NOUS :
01.69.87.72.66
info@audicer-conseil.com

Accompagnement dans la négociation collective au sein de l'entreprise

Notre Objectif-Notre engagement

Les ordonnances Macron du 22/09/2017 permettent l'ouverture d'un dialogue social entre le dirigeant et ses salariés.

Elles permettent également d'adapter le fonctionnement de l'entreprise à la législation en vigueur tout en garantissant le respect des droits et avantages des salariés.

Le Cabinet vous accompagne dans cette négociation collective.

CONTACTER NOUS :
01.69.87.72.66
info@audicer-conseil.com

CONTACTER NOUS :
01.69.87.72.66
info@audicer-conseil.com

CONTACTER NOUS :
01.69.87.72.66
info@audicer-conseil.com

CONTACTER NOUS :
01.69.87.72.66
info@audicer-conseil.com

CONTACTER NOUS :
01.69.87.72.66
info@audicer-conseil.com

CONTACTER NOUS :
01.69.87.72.66
info@audicer-conseil.com

CONTACTER NOUS :
01.69.87.72.66
info@audicer-conseil.com

CONTACTER NOUS :
01.69.87.72.66
info@audicer-conseil.com

CONTACTER NOUS :
01.69.87.72.66
info@audicer-conseil.com

CONTACTER NOUS :
01.69.87.72.66
info@audicer-conseil.com

CONTACTER NOUS :
01.69.87.72.66
info@audicer-conseil.com

CONTACTER NOUS :
01.69.87.72.66
info@audicer-conseil.com

NOTRE MISSION

Notre accompagnement consiste :

- Rendez-vous téléphonique ou physique avec le client sur les thèmes ouverts à la négociation collective.
- Coaching du dirigeant durant la phase de négociation avec ses salariés
- Rédaction d'un accord collectif
- Réalisation des formalités de dépôt de l'accord

NOS TARIFS

Accompagnement dans la phase de négociation : à partir de 1000€ HT (devis établi en fonction des thèmes de la négociation, de l'effectif de l'entreprise)

